



Informations municipales

Printemps 2015

Le mot de la maireesse



Guylaine Berlinguette
Mairesse d'Arundel

L'été arrive à grands pas et nous pouvons déjà profiter des merveilleux espaces que nous offre la municipalité d'Arundel. Le réaménagement du parc du Ruisseau Beaven (derrière l'hôtel de ville) est déjà bien avancé. Le nouveau bâtiment utilitaire est maintenant ouvert tous les jours de 7h à 23h et le module de jeux pour enfants est prêt et fonctionnel. La surface multi-sports sera installée au courant de l'été et vous pourrez venir y pratiquer : tennis, badminton, volleyball et basketball.

Je vous invite également à la prudence lorsque vous naviguez sur l'un de nos plans d'eau. Respectez les règles de navigation et porter votre veste de flottaison.

Cela fait également partie des joies de l'été de terminer la soirée autour d'un joli feu de camp. Assurez-vous simplement, avant de l'allumer, qu'il n'y a aucune interdiction de feu en vigueur dans notre région. Pour ce faire, consultez fréquemment le site web de la SOPFEU : www.sopfeu.qc.ca

Je vous souhaite à tous une très belle saison estivale!

L'Écocentre d'Huberdeau pour le grand ménage du printemps

Tous sont invités à se rendre à l'Écocentre d'Huberdeau les samedis matin de 8h à 12h, du 2 mai au 28 novembre 2015 pour y apporter tous les matériaux, produits et appareils désuets qui figurent parmi la liste ci-dessous. Notez aussi que l'Écocentre de Mont-Tremblant est ouvert du 13 avril au 18 septembre 2015 du lundi au vendredi de 9h à 16h30 et tous les samedis de 9h à 15h.

Matières acceptées dans les écocentres:

- Matériaux de construction et de démolition;
- Pneus et batteries d'automobile;
- Meubles et matelas;
- Appareils électriques et électroniques;
- Matières recyclables;
- Résidus verts;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) tels que peinture, solvant, ampoules fluocompactes, bonnes de propane, etc.

<http://www.mrclarentides.qc.ca/responsabilites/matieres-residuelles/>

Bibliothèque municipale

Heures d'ouvertures:

Mardi: 19h à 20h (du 23 juin au 8 septembre 2015)

Mercredi et vendredi: 10h à 15h

Samedi: 10h à 12h

Matières refusées dans les écocentres:

- Matériaux de construction en trop grande quantité (remorque de plus de 8' x 4' x 2' de hauteur)
- Terre ou sol contaminé
- Résidus dangereux de provenance commerciale
- Déchets domestiques
- Carcasses d'animaux
- BCP et cyanure
- Déchets biomédicaux
- Armes, explosifs et munitions

Club de lecture Arundel -- Les vendredis à 19h

5 juin 2015 : Allison Bishop et Ray Sealey - Poésie et musique

24 juillet 2015 : Wanda Trineer - Une pionnière à Arundel

7 août 2015: Greg Davis and Pat Thomas - Comprendre les problèmes d'apprentissage

Arundel adhère aux Fleurons du Québec



C'est avec une grande fierté que la municipalité vous annonce son adhésion au programme des Fleurons du Québec. La classification horticole des Fleurons (de 1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert! Nous invitons tous les citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, afin de contribuer à l'obtention d'une cote de classification horticole à notre image. Vous participerez ainsi à l'embellissement durable de notre municipalité.

Comité d'embellissement: à la recherche de bénévoles

En lien avec l'adhésion de la municipalité au Fleurons du Québec, le conseil municipal souhaite mettre sur pieds un comité d'embellissement qui aura comme mandat de proposer au conseil municipal et aux citoyens, diversent mesures qui permettront de faire ressortir les qualités patrimoniale du noyau villageois d'Arundel. Les propositions pourraient tendre vers l'achat de mobilier urbain, la plantation d'arbres, arbustes et fleurs ainsi que vers toutes autres actions que suggérera le Comité d'embellissement. Pour faire partie de l'aventure, contactez-nous par téléphone au 819-687-3991 ou par courriel à info@municipalite.arundel.qc.ca

Réservoir d'huile à chauffage: êtes-vous assuré?

Les assurances habitations ne couvrent pas d'emblée les dégâts causés par les fuites d'un système de chauffage à l'huile. Il s'agit d'un avenant qu'il est nécessaire de demander à votre assureur. Peu importe où se trouve votre réservoir d'huile (à l'intérieur ou à l'extérieur) et peu importe s'il s'agit d'un réservoir neuf ou ancien, personne n'est à l'abri d'un bri de réservoir ou d'un bri de conduite. Les coûts de décontamination pour un réservoir de 200 gallons atteignent rapidement les 100 000\$. Renseignez-vous auprès de votre assureur et protégez-vous, vous le méritez bien!

Urbanisme:

Abri d'auto temporaire:

La municipalité tient à vous informer que les abris d'auto temporaires ainsi que tout abri de toile servant au remisage de matériaux ou d'équipements ne sont autorisés qu'entre le 1er octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante. Il est donc important de démonter ces structures dans les plus brefs délais puisque la date limite est déjà dépassée.

Dans l'optique où vous souhaiteriez construire un bâtiment permanent (remise ou garage), nous vous invitons à communiquer avec Jean-Philippe Robidou, l'inspecteur en bâtiment et environnement afin de procéder à une demande de permis de construction.

Tél. 819-687-2430, Courriel: urbanisme@municipalite.arundel.qc.ca

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA):

Le 17 mai 2013 est entré en vigueur le Règlement #168 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lequel vise à protéger les bâtiments patrimoniaux d'origine architecturale anglo-saxonne distinctifs du village d'Arundel et à s'assurer que les nouveaux bâtiments s'insèrent harmonieusement.

Dans cette optique, toute modification apportée à un bâtiment ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment principal ou accessoire situé sur les rues: du Village, Church, Grace, Doctor-Henry, et une section de la route Morrison et du chemin de la Rouge doit être approuvée par le Conseil municipal. Cette approbation est délivrée sans frais.



Réseau sans fil en accès libre à la bibliothèque, le bâtiment utilitaire et le stationnement de l'hôtel de ville.